



**Pour la défense de nos libertés individuelles et collectives :
retrait du projet de loi de sécurité globale !**

Depuis 23 mars 2020 nous vivons dans un régime dit d'état d'urgence sanitaire qui modifie le fonctionnement des institutions, confie à l'exécutif des pouvoirs exceptionnels et permet de limiter drastiquement les droits et garanties des citoyens, des salariés et de la jeunesse.

Ce régime est en passe d'être aggravé avec une loi actuellement débattue au Parlement.

Des milliers de citoyens ont déjà manifesté contre ce projet dans tout le pays ces derniers jours.

La FNEC FP-FO partage totalement la déclaration de la Commission Exécutive Confédérale réunie le 19 novembre 2020 :

« Alors que le débat au parlement de la proposition de loi « relative à la sécurité globale » vient de débiter, FO condamne cette proposition. FO réaffirme la nécessité de protéger la population, dont les agents publics en relation avec l'exercice de leurs missions, des menaces, harcèlements et violences notamment via la vindicte sur les réseaux sociaux. Elle ne peut en aucun cas s'affranchir du principe de proportionnalité et du respect scrupuleux des droits fondamentaux, des garanties démocratiques et de l'État de droit. »

Dans le même temps, au moment où le gouvernement accélère la destruction de l'université, la loi LPR votée à l'Assemblée le 17 novembre, crée un délit d'intrusion, remettant en cause des siècles de tradition universitaire et visant à interdire toute mobilisation collective dans les universités. Les étudiants et les personnels qui y manifestent, se réunissent dans le hall, organisent des piquets de grève, pourraient être désormais poursuivis et condamnés au pénal.

Pour toutes ces raisons, la FNEC FP-FO invite ses militants et ses adhérents à participer aux rassemblements ou manifestations qui auront lieu le 21 novembre :

- Non à la remise en cause de l'Etat de droit,
- Retrait du projet de loi « relative à la sécurité globale »,
- Rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives, notamment en matière syndicale,
- Abandon de la LPR.

à Montreuil, le 20 novembre 2020